

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROÛT-VERNET

N°63/2026

Séance du 30 Mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Absents excusés : 0

Absents : 0

Nombre de suffrages

Exprimés : 14

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

24/03/2026

Date d'affichage

30/03/2026

OBJET

**Installation du matériel
de l'éclairage public pour le
lotissement des Deux Chênes.**

L'an deux mil vingt-six, le trente mars, à dix-neuf heures, trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Didier CROCHET, Alban DESGRAIS, Jean-François BURLOT, Vincent ROY, Jean-Marc BOUZIN, Paul-Henri DUBROUILLET, Bruno d'ALANÇON et Mesdames Sylvie RICHARD, Valérie DILON, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Frédérique RONDEPIERRE, Maguy SOIGNEUX, Aurélie MURE,

Etaient absents :

Etaient excusés :

A été nommé secrétaire de séance : Aurélie MURE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

- Eclairage Public du lotissement des 2 Chênes

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- 1) **D'approuver** l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) **De demander** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Broût-Vernet,

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Acte rendu exécutoire le.....

- Après mise en ligne sur le site de la commune le.....
- Après transmission au contrôle de légalité le.....

